

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU 14 MARS 2013**

**DECISION**

**Numéro 13 – 03 – 030**

---

**Décision 12 : Renouvellement de l'agrément de volontariat service civique de 2013 à 2015.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire s'est réuni le jeudi 14 mars 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

*Étaient présents* : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président).

*Étaient excusés* : Madame Nadia Sémache ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Vice - Président :**

Entre 2010 et 2012, le pôle national du service civique a accordé au SDIS de la Loire l'agrément nécessaire pour recevoir des volontaires services civiques. Ainsi, plusieurs jeunes, sapeurs pompiers volontaires pour l'essentiel, ont découvert le monde de la sécurité civile et apporté un soutien ponctuel aux services opérationnels et fonctionnels dans lesquels ils ont été affectés.

Cet agrément s'étant achevé l'année dernière, le SDIS de la Loire pourrait envisager d'en demander la reconduction sur la période 2013-2015. Cette démarche s'inscrirait dans le projet d'établissement qui précise, au travers de son action n°37, la volonté du SDIS de la Loire de consolider sa politique en faveur des jeunes sapeurs pompiers volontaires et des volontaires services civiques.

**Vu le rapport présenté par le Vice-président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau donne son accord pour demander le renouvellement de l'agrément de volontariat service civique de 2013 à 2015.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



**Bernard PHILIBERT**